

75me anniversaire de l'Association du Sou : Joséphine Butler

Autor(en): **Butler, Joséphine**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de
l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **42 (1954)**

Heft 815

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-268191>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DE-CI, DE-LA

L'UNICEF, chargé par l'ONU d'aider l'enfance dans les pays économiquement faibles, a déjà équipé, en Asie, plus de 175 écoles sanitaires qui formeront chaque année plus de 5500 infirmières et sages-femmes.

Dans plus de 24 pays d'Amérique latine, d'Asie et du Moyen-Orient, l'UNICEF a fourni plus de 4000 trousseaux qui servent de diplôme pratique aux sages-femmes qui ont suivi avec succès les cours professionnels.

L'Open Door international considère que le seul moyen de protéger les intérêts personnels et économiques de la femme qui est une travailleuse rémunérée est de baser son congé, tant avant qu'après l'accouchement, sur un certificat médical d'incapacité de travail.

Non seulement c'est le seul moyen possible de sauvegarder les intérêts de la femme elle-même, de l'enfant, de l'employeur et de l'Etat, mais c'est surtout le seul moyen de faire face aux diverses éventualités qui se présentent à l'occasion de la maternité.

En Italie, on s'est occupé de légiférer pour améliorer la situation des domestiques et bonnes à tout faire, réglementant les heures de travail, les jours fériés, les congés de mariage ainsi que les diverses prestations.

Treize religieuses de l'ordre des Carmélites sont en train de construire, de leurs propres mains, leur futur monastère sur un terrain qui leur a été cédé gratuitement. Elles ont dressé les plans et pris quelques leçons de maçonnerie.

Le Conseil national des femmes norvégiennes a célébré le 8 janvier, le cinquantième anniversaire de sa fondation.

La physicienne Lise Meisner, pionnière des recherches atomiques et auteur de plus de 120 ouvrages scientifiques, vient de célébrer, à Stockholm, son 75ème anniversaire.

La première école ménagère vient de s'ouvrir au Groenland.

Il a suffi de six minutes à la reine Elizabeth pour ouvrir la session du Parlement australien, à Canberra... Une femme qui connaît la valeur du temps...

Genève, 19 mars 1879. Dans un salon de la haute ville, un groupe d'amies, réunies par la maîtresse du logis, Mlle Betsy Cellier. Ce n'est pas une rencontre mondaine, mais un vrai conseil de guerre. La décision est prise d'entrer en campagne à la suite de Joséphine Butler, de braver l'opinion reçue, de soutenir la Fédération abolitionniste — fondée jour pour jour 4 ans auparavant — et d'éveiller l'intérêt de toutes les femmes pour les plus malheureuses d'entre elles, les prostituées. « L'Association du Sou pour l'œuvre de relèvement moral » est née ce jour-là, dans la prière et la foi. Nous pensons avec admiration et reconnaissance à ces pionnières, les premières du long cortège de femmes qui, pendant 75 ans, ont marché avec modestie et persévérance sur le chemin frayé par leur inspiratrice.

C'est en 1874 que Mme Butler commença à prêcher sa croisade sur le continent. Elle noua de nombreuses relations en Italie, en France, en Suisse romande, et il est intéressant de rappeler ici l'influence qu'elle exerça au cours des années suivantes sur plusieurs personnalités de chez nous, qui devinrent des chefs de file à la fois du mouvement abolitionniste et du féminisme : Hélène de Mülinen, Emma Pieczynska, Camille Vidart, Alfred de Meuron, Auguste de Morsier, Louis Bridel, Henri Minod, entre autres. Un premier passage à Genève en 1869 avait déjà mis Joséphine Butler en relations avec Mme Marie Gœgg et avec Betsy Cellier. Une amitié profonde la lia peu à peu à cette dernière. Chrétienne agissante, d'esprit novateur, Betsy Cellier, née en 1822, avait créé à Genève les écoles du jeudi, contribué au développement de l'Union chrétienne et, après le congrès de la Fédération abolitionniste à Genève en 1877, prit une grande part à la fondation des Amies de la jeune fille. La création du « Sou » était une réponse à un appel précis de Joséphine Butler, priant Betsy Cellier et ses amies de « former un petit plan pour recueillir quelques dons », destinés à soutenir la Fédération. Mlle Cellier comprit qu'il ne fallait pas se contenter de demander de l'argent. « Il importe avant tout, écrit-elle, que l'œuvre du relèvement moral arrive à plonger de profondes racines dans la conscience populaire ». Le Sou doit être « une alliance de femmes unies au service d'une sainte cause, s'efforçant de la soutenir par leurs

La baronne Pol Boël a reçu la médaille d'honneur, décernée par le parti libéral belge, pour services exceptionnels rendus à la cause. C'est Mme Ciselet, sénateur et présidente de la Fédération des femmes libérales qui, à la tête d'une petite délégation, a remis la médaille à Mme Boël.

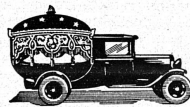
Mme Marie Gevers, écrivain belge fort connu, membre de l'Académie de Belgique, vient de publier, chez Stock, à Paris, *Des mille collines aux neuf volcans*, un livre qu'elle a rapporté d'un récent séjour au Katanga (Congo belge).

Selon la législation hollandaise actuelle, une jeune fille peut être employée dans une entreprise dès l'âge de 14 ans. Un projet de loi vient d'être déposé qui interdirait le travail jusqu'à 15 ans, dans les fabriques, mais non pas dans l'agriculture ou dans le ménage.

Une princesse indienne, de la tribu des Urani, siège depuis peu à l'Assemblée nationale du Venezuela. C'est la première fois qu'une femme indienne est députée dans ce pays.

Les équipes sportives suisses, participant aux championnats du monde de ski alpin à Aare (Suisse), n'étaient guère satisfaites des résultats obtenus lorsqu'une magnifique victoire féminine a remonté le moral de tous : Ida Schöpfer (Lucerne) s'est classée première à la compétition de descente des dames, gagnant ainsi un titre mondial.

Les brèves informations parues sous cette rubrique ont été glanées dans divers journaux féminins : International Women's News, Bulletin du Conseil International des Femmes, Bulletins des Conseils nationaux de Belgique et de Grande-Bretagne, Schweizer Frauenblatt, Die Frau, Women's Bulletin, etc.



POMPES FUNÈRES OFFICIELLES

de la Ville de Genève

5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1^{er}

Téléphone : 4.62.00 permanent

EN CAS DE DÉCÈS

s'adresser ou téléphoner de suite à l'adresse ci-dessus

FORMALITÉS GRATUITES

75^{ème} anniversaire de l'Association du Sou Joséphine Butler

prières et leur vivant témoignage, aussi bien que par l'offrande de leur abondance ou l'obole de leur pauvreté ». En pratique, des groupes de femmes, de mères, se forment dans les villes et les villages, autour d'une collectivité qui recueille les souscriptions et donne les informations émanant du comité central. Une moitié de la somme recueillie doit être versée à la Fédération, l'autre moitié aux œuvres locales de « régénération et secours préventif ».

Un « Appel à nos sœurs de la Suisse et de tous les pays », rédigé par Betsy Cellier, est hardiment lancé en octobre 1879 par le groupe qui signe : « vos sœurs de Genève ». Miracle de la foi : en 1881, le Sou a pris pied dans les cantons de Vaud, Neuchâtel, Berne, Bâle, Zurich, en Alsace, en France, en Belgique, en Italie. L'Association est internationale et le restera jusqu'à la guerre de 1914.

En 1901, les membres du Comité central ont une amère déception. Les groupes suisses allemands prennent la décision de garder entièrement le produit des collectes pour leurs œuvres locales. Ils refusent de continuer leur appui à la Fédération, reniant ainsi l'inspiration même du Sou, dont ils ne feront plus partie désormais. Ils forment entre eux le « Verband deutsch-schweizerischer Frauenvereine zur Hebung der Sittlichkeit », qui aura à son actif de belles réalisations matérielles, mais auquel il semble que, parfois, le souffle du large apporté par la Fédération et la reconnaissance des principes posés par J. Butler ont manqué.

Combien de noms n'aimerions-nous pas rappeler en pensant à l'activité du Sou ! Bornons-nous à ceux de ses présidentes centrales. Après la fondatrice, disparue en 1881 déjà, ce furent Mmes de Gingsins, Merle d'Aubigné, Mlle A. Cramer, Mme G. Eynard (Genève), Mlle A. Humbert (Neuchâtel), Mme Fatio-Naville (Genève). Mme Jaquet-Gonin (La Tour-de-Peilz). Que Mme Fatio-Naville, qui, après cinquante ans d'une inlassable activité, s'intéresse encore à tout ce que font la Fédération abolitionniste internationale (FAI)

Cours d'instruction civique (Genève)

Le droit de vote et les autres

La commune, centre éducatif

A la première leçon du cours d'instruction civique organisé par l'Université ouvrière, à Genève, M. Théo Chopard, journaliste, a parlé avec beaucoup de finesse et d'autorité à la fois, de « Notre démocratie ». Sans s'occuper de son développement historique, sans s'attarder à de longues comparaisons avec les démocraties étrangères, il a cherché à en analyser l'essence : cette essence c'est la vigueur et la santé de l'esprit public. C'est lui qui crée, au fur et à mesure, les organes nécessaires à préserver la liberté individuelle. Dans la véritable démocratie, en effet, on ne saurait admettre aucun pouvoir absolu, pas même celui de la majorité absolue. En Suisse, la représentation proportionnelle dans les conseils et dans les commissions officielles, l'action des groupements économiques ou culturels assurent aux minorités le moyen de se faire entendre. Et d'ailleurs, par suite de l'abstentionnisme considérable des électeurs, n'est-ce pas une minorité active et votante qui mène la destinée du pays ?

Le droit de vote, a-t-il dit, n'est pas le seul pouvoir du citoyen, le droit d'association, de pétition, de référendum, d'initiative sont au moins aussi efficaces, preuve en soit l'action spectaculaire, sur les élections et les votations, des grandes associations.

Certes, nous ne saurions le dénier. Mais les associations féminines ont la preuve quotidienne que leurs groupements, quoique fort nombreux, surtout lorsqu'ils se présentent en fédérations, n'ont pas le pouvoir des associations masculines, simplement parce que leurs membres ne disposent pas du droit de vote. Disons tout de suite que M. Chopard a fait une profession de foi féministe convaincante et qu'il est persuadé du prochain avènement des droits politiques égaux pour les deux sexes, en Suisse.

Il apparaît donc qu'une démocratie a besoin de tous ces droits divers : liberté d'association, de parole, de presse, de droit de vote,

d'élection, de référendum et d'initiative, pour que la liberté de chaque individu soit assurée. Comment donc obtenir le fonctionnement régulier de tant d'institutions ? — En entretenant la vigilance, le bon sens, l'esprit de tolérance de l'opinion publique.

M. Uldry, tuteur général, parlant de la commune, formula la même conclusion. Il sut montrer que l'origine des communes genevoises n'est pas analogue à celle de bien des communes de Suisse allemande qui ont existé avant la formation du canton dont elles font partie et dont les libertés et les coutumes remontent presque aux Alamans. Cependant, d'une manière générale, dans notre pays, les communes sont plus ou moins subordonnées à l'autorité cantonale. C'est là, pourtant, dans les limites d'un petit territoire que l'individu peut apprendre le mieux à devenir un bon citoyen et prendre conscience de sa responsabilité envers la communauté à laquelle il appartient.

Les villes et les centralisations tentaculaires de l'Etat menacent ces cellules de notre vie civique, il importe de résister en créant des centres locaux, des intérêts de quartiers, etc., afin de donner aux enfants cette formation communale absolument indispensable à la santé de notre démocratie fédéraliste.

Femmes dans les commissions

A la Tour-de-Peilz, Mmes F.-H. d'Arcis, A. Capt et F. Vodoz-Chablot font partie de la commission scolaire.

A Yverdon, ce sont Mmes Marianne Chappuis et Jacqueline Perrin.

Quand pourra-t-on annoncer la présence de femmes dans toutes les commissions scolaires ?

Ecole Lémania

LAUSANNE

Maturité, baccalauréats

Diplômes de commerce et de langues

Classes préparatoires

dès l'âge de 10 ans

tant de « maisons », la Maisonnée de Mme et Mlle Siblin ; à Neuchâtel, la Ruhe (maison de rééducation), qui n'a que récemment fermé ses portes ; de nombreux asiles dans le canton de Vaud, des « chambres hospitalières » dans diverses villes du Jura, des homes à Bienne ; l'œuvre des gares des Amies de la Jeune Fille.

Actuellement, les dons principaux de Genève vont au Foyer d'accueil et à la Retraite (fondée en 1908 pour les mères non mariées) ceux du canton de Vaud à l'atelier de la Fraternité de Saint-Martin, aux maisons de rééducation les Mayoresses, le Châtelard, le Phare, au Foyer maternel de Lutry ; de membres de la branche neuchâteloise ont créé un Bureau d'aide et conseil aux futures mères à Neuchâtel et le « Gai Logis » à La Chaux-de-Fonds (centre de loisirs pour ouvrières, avec restaurant) ; le Jura bernois soutient principalement le Marthahaus, et le Home de Bienne, et donne de belles contributions aux maisons des autres cantons et même à « La Bienvenue » de Mlle Tzaut, à Paris.

Selon ses statuts, l'Association du Sou, à côté de la récolte des fonds, a pour but : « de propager les principes de la F.A.I. : Une seule et même loi morale pour les deux sexes, avec des responsabilités égales pour chacun d'eux ; de grouper les personnes désireuses de travailler dans l'esprit de Jésus-Christ à l'éducation morale et au relèvement individuel et social ; elle offre son aide à tous, sans distinction confessionnelle ». Sa tâche est donc vaste ; elle essaye de s'en acquitter en adaptant ses méthodes à l'époque actuelle, tout en gardant intacts ses principes, et en puisant la force nécessaire à la même source que ses devancières, dans la foi.

N. B. — Notre assemblée des déléguées et fête d'anniversaire aura lieu à Genève les 2 et 3 avril prochains. Le vendredi 2, à 17 h., et le samedi 3, à 9 h., séances publiques à la Salle Centrale, 3^{ème} étage, pour entendre les travailleuses sociales de Bâle, Zurich, Lausanne, Grenoble et Paris, parler de leurs méthodes de reclassement des prostituées. Le 2 avril, à 20 h. 30, Théâtre de la Cour Saint-Pierre, M. le Tuteur général R. Uldry et Mme Secrétan-Rollier parleront de : « Jeunesse à la dérive ».

Toutes trois peuvent être obtenues chez Mme Droin, Vésénaz - Genève.